

Le Mans, le 05 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE EN SARTHE : MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

Au 04 septembre 2023, les niveaux d'alerte sécheresse sont ainsi constatés :

- 2 bassins en crise : Aune, Argance;

- 5 bassins en alerte renforcée : Vive-Parence, Gée, Vaige Taude Erve, Affluents de la

Sarthe médiane, Anille-Veuve-Tusson;

- 1 bassin en alerte : Vègre ;

- 10 bassins en vigilance : Dué-Narais, Sarthe amont, Orne saosnoise, Vaudelle-

Merdereau-Orthe, Bienne, Huisne, Loir, Sarthe aval,

Deux-Fonts, Braye.

Des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020.

Sur les bassins en vigilance, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

En effet, en raison des fortes chaleurs associées à l'absence de pluies significatives la semaine à venir, les débits des bassins poursuivent leur tendance à la baisse.

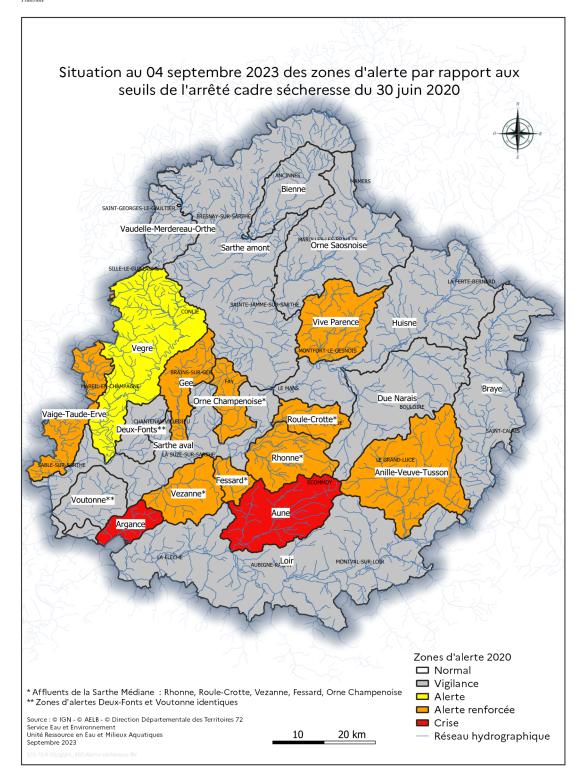
La carte représentant ces bassins est affichée en page suivante. Le site http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr permet de consulter la réglementation applicable au sein des différentes communes du département.

Pour connaître les restrictions qui s'appliquent durant la période de sécheresse, la DDT de la Sarthe vous invite à aller consulter la page dédiée à la sécheresse sur le site de la préfecture : https://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html. Une carte « géoïde » y est également mise à la disposition du public pour effectuer une recherche par adresse ou commune et apprécier le bassin d'alerte d'appartenance.

La fiche informative en dernière page synthétise les principes de gestion de la sécheresse en Sarthe.

Enfin, le ministère a mis en service la plateforme « VigiEau » pour s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement, à partir d'une adresse précise. https://vigieau.gouv.fr/





<u>www.sarthe.gouv.fr</u> – Twitter <u>@Prefet72</u> – Facebook : <u>Préfet de la Sarthe</u> – LinkedIn : <u>Préfecture de la Sarthe</u> – Instagram : <u>@prefet_72</u>



PÉRIODE DE SÉCHERESSE

Fraternité

Conditions de gestion de l'eau

Arrêté préfectoral du 30 juin 2020

Les principes de la gestion de l'étiage en Sarthe :

→ Progressivité des restrictions - 4 seuils :

Vigilance / Alerte / Alerte renforcée / Crise

- → Solidarité amont aval
- → Priorité à l'alimentation en eau potable
- → Restrictions définies selon la situation des cours d'eau
- → Restrictions adaptées aux usages
- → Limitation des volumes prélevés pour l'irrigation

La préservation de la ressource est l'affaire de tous :

Dès l'appel à la vigilance, je dois être économe!

USAGES ET CONSOMMATIONS DES

COLLECTIVITÉS ET DES PARTICULIERS ALERTE CRISE Je souhaite... Interdiction Interdiction Remplir une Sauf 1ère mise Sauf raison sanitaure piscine en eau Interdiction Laver une voiture Interdiction Interdiction Interdiction Nettover terrasse ou façade, laver Sauf raison Sauf rais lauf raisoi sanitaire des voiries sanitaire sanitaire Possible Arroser espaces Interdiction verts ou pelouses Entre 20h et 8h Arroser des Auto-Interdiction potagers limitation Interdiction Alimenter une Sauf circuit Interdiction fontaine publique fermé Arroser un Possible terrain de sport Interdiction



Entre 20h et 8h

public



Pour connaître la situation de votre commune :

- www.sarthe.gouv.fr

https://propluvia.developpement-durable. gouv.fr/propluvi

REJETS ET MANŒUVRES D'OUVRAGES

Globalement, toute manœuvre d'ouvrage ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau et toute vidange de plans d'eau sont interdites dès le passage en alerte.

Les rejets doivent faire l'objet d'une surveillance accrue et pourront être décalés si la situation de la ressource le justifie.

Les travaux en rivière sont interdits dès le passage en alerte renfoi

INDUSTRIES

Tout prélèvement pour un usage industriel de l'eau non strictement nécessaire au process de production ou à l'activité exercée est totalement interdit dès le passage

USAGES DEVANT SE LIMITER AU STRICT NÉCESSAIRE

- L'alimentation en eau potable
- La santé, la salubrité publique et la sécurité civile
- L'abreuvement des animaux

L'interdiction de « laver une voiture » s'entend pour l'usage des particuliers à domicile. Il reste possible par des professionnels, sous certaines conditions, en alerte et alerte renforcée.